

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LES TRAVAUX D'AUDIT DU FICHIER ELECTORAL AUX ACTEURS NATIONAUX

1. Objet de la mission

Effectuer les travaux d'audit du fichier électoral de la CENI MADAGASCAR.

2. Références

- Délibération n°005/CENI/D/2023 portant calendrier pour la suite de la refonte des listes électorales et du Registre électoral en date du 22 février 2023,
- Termes de références de la deuxième phase de l'audit avant l'arrêtage définitif et le chronogramme en date du 08 Mars 2023

Afin de garantir la disponibilité d'un registre électoral national fiable et accepté par tous, garant d'un contexte pré et post-électoral apaisé, le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite aux recommandations émises par les parties prenantes aux élections ayant participé : d'une part, aux différents cadres de concertation ; d'autre part, à la première phase de l'audit diligentée par l'OIF ; et enfin au dialogue avec les parties prenantes aux élections qui s'est tenu au Novotel le 24 mars 2023.

La Commission électorale Nationale Indépendante (CENI) lance un appel à manifestation d'intérêt à l'endroit des acteurs **nationaux** appartenant aux parties prenantes aux élections ou œuvrant dans les domaines liés à la démocratie et l'Etat de droit, dont notamment les partis politiques, les organisations de la société civile, ou les observateurs aux élections, qui disposent des compétences techniques et qualités requises pour effectuer des travaux d'audit du fichier électoral.

Ces travaux rentrent dans le cadre de la deuxième phase d'audit à effectuer avant la consolidation et l'arrêtage définitif des listes électorales ainsi que la mise en place du registre électoral national prévu le 10 juin 2023. Il s'agira de se prononcer sur la qualité, la fiabilité et la crédibilité du fichier électoral.

3. Déroulement des travaux

Respectant le chronogramme des travaux de mise en œuvre de la refonte établi dans la délibération susmentionnée, ces travaux devront se faire concomitamment à la deuxième phase des travaux d'audit menés par l'OIF du **29 mai au 07 juin 2023**.

Nous attirons l'attention des acteurs nationaux intéressés que pour la sécurité des listes et du registre électoral national, pour la pertinence, la rationalité et l'efficacité de ces travaux, il sera particulièrement veillé à la cohérence et à la synergie d'actions. L'audit des experts nationaux s'effectuera en parallèle avec la deuxième phase de l'audit des experts de l'OIF.

Aussi, il sera déterminé conjointement entre l'OIF et les auditeurs de la partie nationale l'organisation et la méthodologie de travail à adopter durant cette deuxième phase de l'audit pour effectuer les travaux :

- d'audit du logiciel de gestion des bases de données utilisées pour l'enregistrement des électeurs et l'analyse du fichier électoral par les auditeurs nationaux ;
- de vérification de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la première phase de l'audit et la pérennisation du registre électoral national en présence de la CENI, auditée, et des représentants des autres acteurs invités, autres que le comité ad' hoc.

4. Profils requis et critères de sélections

Les acteurs nationaux, tels qu'il a été mentionné dans la partie 2 du présent AMI, intéressés sont invités à se manifester et à déposer le dossier de leur auditeur (cabinet ou consultant individuel) qui dispose des compétences techniques et qualités suivantes :

a. Compétences techniques :

- maîtrise des différentes techniques d'audit ;
- solides compétences techniques (système, réseaux, sécurité) ;
- bonne connaissance du système d'information global et des applications ;
- maîtrise du système de gestion de la base de données ORACLE et des outils spécialisés d'administration y afférentes ;
- maîtrise du langage de requête SQL ;
- maîtrise des techniques de management de projet informatique ;
- bonne connaissance des techniques de conception et de modélisation informatiques ;
- parfaite connaissance des techniques de la programmation et des langages informatiques.

b. Qualités requises :

- bon esprit d'analyse et de synthèse des documents et des données ;
- bonne connaissance en démographie et cartographie électorales ;
- bonne connaissance des cadres juridiques et du système électoral malagasy ;
- bonne connaissance de l'environnement politique à Madagascar ;
- respect du principe d'éthique et de confidentialité ;
- forte capacité rédactionnelle ;
- forte capacité de travailler sous pression et en équipe ;
- n'est pas en situation de conflit d'intérêt avec l'équipe de la CENI ;

Veillant sur les principes d'équité, d'égalité et de représentativité, trois auditeurs dont deux issus de deux sensibilités politiques différentes et un issu des organisations de la société civile, remplissant les conditions requises, seront retenus.

Il est à souligner que les charges et frais afférents à la réalisation de ces travaux sont entièrement à la charge des acteurs nationaux les proposant.

Les termes de références complets, objets de cet appel à manifestation d'intérêt, sont téléchargeables sur le site web de la CENI : <https://www.ceni-madagascar.mg/>.

5. Dossiers à fournir

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent comporter les pièces suivantes :

- une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;

- un mandat provenant d'un parti ou d'un groupement des partis politiques ou d'une organisation des sociétés civiles légalement constituée ;
- une présentation du cabinet d'audit ou de l'équipe de consultant (référence juridique de constitution, siège et adresse avec contact rapide, domaines d'intervention, organisation, etc.) ;
- les références des missions similaires avec des preuves en appui ;
- les CV des membres de l'équipe du cabinet d'audit ou d'auditeurs consultants ;
- les moyens matériels appropriés disponibles pour la réalisation des prestations demandées.

Toute demande d'éclaircissement concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse dsimalaky@gmail.com.

La date limite fixée pour le dépôt des dossiers de manifestation d'intérêt est prolongée jusqu'à **vendredi 19 Mai 2023 avant midi (12heures)**. Le dépôt peut se faire :

- soit par courriel à l'adresse secretariatceni@gmail.com
- soit sous plis fermé à déposer auprès du Service secrétariat central du Siège de la CENI à Alarobia ;
- soit par courrier postal à adresser à *Monsieur Le Président de la CENI* à l'adresse *CENI, Enceinte ININFRA, Alarobia, Antananarivo*

Seuls les auditeurs retenus seront contactés.

Antananarivo le 13 Mai 2023